

## MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



**Délibération du Conseil Municipal  
N°2022-031  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA  
REHABILITATION DES FONTAINES PATRIMONIALES DE LA  
GRAVE :**

**Avenant budget global au programme fontaine**

Séance du : 21 avril 2022

Date de convocation : 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, SIONNET Anthony, JACOB Roland (Arrivé à 18h30)

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane, GILBERT Herve à FAUST Alain

Absent : FERRIER Nathalie, ONOL LANG Per, GILBERT Herve

Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**VU** la délibération n°2017-031 en date du 1<sup>ER</sup> juin 2017 par laquelle le Conseil Municipal approuve le projet de « réhabilitation et de mise en valeur des fontaines patrimoniales de La Grave » ;

**VU** l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant le projet de « réhabilitation et de mise en valeur des fontaines patrimoniales de La Grave » publié le 22/12/2020 et fixant la date limite de réception des offres au 05/02/2021 à 12 heures sur le profil acheteur : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) et pour lequel une seule offre a été reçue,

**VU** l'ouverture des plis effectuée par les membres de la commission marché, avec avec Mme Sandrine RAYMOND, architecte et Maitrise d'Œuvre sur ce marché, le 19/03/2021.

**Vu** la délibération 2021-094 qui attribue le marché public pour la réhabilitation des fontaines patrimoniales à l'entreprise GLENAT : tranche ferme + tranche optionnelle n°1 et 2 en fonction de l'avancée des travaux ;

#### **DECIDE :**

D'augmenter le budget alloué au programme de réhabilitation des fontaines patrimoniales de La Grave :

**Budget initial** : jusqu'à 190 000.00 € HT (financé à 80% par des fonds publics, soit 152000.00€ de subvention)

Nouveau budget attribué au projet :

**AR Prefecture**

005-210500633-20220421-2022\_D031-DE  
Reçu le 25/04/2022  
Publié le 25/04/2022

Tranche ferme	110 890.50 € HT
Tranche optionnelle n°1	61 901.75 € HT
Tranche optionnelle n°2	44 029.02 € HT
Budget communication	2 280.00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>214 541.27 € HT</b>
<i>Part subvention = 152000.00 €</i>	

- **Décide d'allouer un montant de 215 000.00 € HT au projet de réhabilitation des fontaines patrimoniales ;**
- Donne mandat à Jean-Pierre PIC, Maire de la commune de La Grave, ou un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :

